

DIMANCHE

==== vs ====

CINÉMA

Debout les catholiques !

L'exploitation des cinémas est une œuvre servile... Le devoir de tout catholique c'est de réclamer la fermeture des théâtres le dimanche. — S. G. Mgr GAUTHIER, archevêque coadjuteur de Montréal.



L'ŒUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL



Vient de paraître

Le Repos dominical

- La Situation* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
Aspect religieux . . Mgr Louis-Adolphe PÂQUET, V. G.
Aspect juridique . Antonio PERRAULT, C. R.
Aspect moral Hon. Juge C.- E. DORION
Aspect social R. P. TRUDEAU, O. P.
Aspect industriel, J.- E.-A. DUBUC, M. P.
Aspect ouvrier . . . Chevalier Pierre BEAULÉ
Conclusion Charles BOURGEOIS, C. R.

LIGUE DU DIMANCHE

Prix: 25 sous

Nihil obstat:

Edmundus LACROIX

Die 13^a julii 1927

Censor ad hoc

Imprimatur:

Emm. Alph. DESCHAMPS, V. G., Epus. Thenn.

Marianopoli, die 14 julii 1927

Auxil. Marianop.

HN
31
039
U, 97
1927

Dimanche vs Cinéma¹

DES ENFANTS!²

LE dimanche, 9 janvier, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, le bruit commençait à se répandre en ville d'un terrible accident. Un incendie, disait-on, avec de nombreuses victimes. Et jusqu'au lendemain matin — jusqu'aux premiers journaux — tout le monde s'adressait la parole équivalement par ces mots: Avez-vous appris l'effroyable hécatombe du théâtre Laurier? Car c'était bien dans un lieu de vues animées, dans un cinéma, que la catastrophe s'était produite. On devisait du triste événement, on recherchait les causes, les responsabilités, on s'apitoyait sur les victimes et les parents. Puis, une fois seul, continuant de méditer sur le malheur, on se disait avec un serrement de cœur: pourquoi donc des enfants comme victimes?

Dans les hôpitaux les blessés, les rescapés arrivaient nombreux. Des tout-petits, encore inconscients, dégageant une forte odeur de fumée par la bouche et le nez disaient comme dans un rêve: « Maman, j'ai soif! » Et pris tout entier par ce spectacle déchirant, pitoyable, au point de tirer des larmes d'une pierre, on ne pouvait s'empêcher de dire, retenant un sanglot: mais pourquoi, pourquoi donc des enfants!

Soixante-dix-huit enfants de cinq à seize ans, suffoqués, étouffés, écrasés, piétinés, morts: voilà le bilan de cette triste journée! Et c'était un dimanche, à l'heure des vêpres! Dans beaucoup d'églises, on faisait ce jour-là une touchante cérémonie qui revient annuellement dans l'octave des Rois: la bénédiction des enfants!... Et donc soixante-dix-huit victimes de l'immoral Moloch moderne du plaisir: le cinéma. Et la même question me poursuit comme une hantise: pourquoi des enfants?

1. Cette brochure contient les articles publiés dans *la Semaine religieuse*, de Montréal, par son rédacteur, du 20 janvier au 14 juillet 1927.

2. 20 janvier 1927.

Huit jours ont passé. Les premières émotions se sont refroidies. On a commencé à réfléchir. Une enquête préliminaire, à la satisfaction de tous, a condamné les propriétaires du théâtre. La conscience publique est quelque peu soulagée. Il a fallu tout de même un grand coup pour qu'on se pose une question élémentaire: pourquoi des enfants au cinéma?

On pourrait se demander pourquoi les théâtres sont-ils ouverts le dimanche. Autrefois, il y a peut-être une vingtaine d'années, l'autorité religieuse avait défendu sous peine de faute grave, je crois, la fréquentation des théâtres le dimanche. Il y a aussi dans nos recueils de lois civiles quelque décision de nos législateurs en ce sens! Mais ce n'est pas la question pour le moment. Ce que nous nous demandons c'est ceci: pourquoi des enfants au cinéma?

Pourquoi des enfants au cinéma? Les jeux et exercices en plein air leur seraient certes bien plus profitables.

Pourquoi des enfants au cinéma? S'ils ont une famille, là est leur place. L'enfant qui n'est pas corrompu s'amuse avec bien peu de chose — la famille lui suffit.

Pourquoi des enfants au cinéma? Voici des témoignages de première valeur: des pédagogues nous ont dit publiquement que l'*enfant des vues* perd absolument le goût de l'étude; le président de la Cour juvénile dit que l'*enfant des vues* y gâte sa santé physique et morale; le président du bureau de censure a déclaré que les films ne sont pas faits pour les enfants.

Alors pourquoi des enfants au cinéma? Parce que dans la famille on ne résiste pas assez aux caprices des enfants; parce que dans la famille on ne veut pas se préoccuper de la première éducation, si importante, de l'enfant; parce que des journaux malfaiteurs, qu'on laisse entrer au foyer, viennent y faire de la sollicitation *intéressée* en faveur du cinéma!

La place des enfants n'est pas au cinéma — même si l'enfant est accompagné — parce que la présence des parents n'enlève rien des dangers, des tentations, des méfaits du film qui se déroule là devant ses yeux. Mais, c'est du poison! Et on l'administrerait aux enfants avec la connivence des parents?

On s'est demandé quelque part si on ne lèserait pas les droits des parents en défendant, par une loi, l'entrée des

théâtres aux enfants dûment accompagnés. Et quel droit je vous le demande? Étant donnée la qualité actuelle du cinéma, étant donnés ses ravages sur toutes les facultés de l'enfant, sur son corps et sur son âme, je ne crois pas que les parents aient le droit de conduire leur enfant aux vues. Alors soyons tranquilles. Non seulement une telle loi ne heurterait aucun droit, mais, au contraire, elle devrait exister en comportant une sanction, une punition pour les parents qui mènent leurs petits en ces lieux de perdition.

Oui! pourquoi des enfants dans les théâtres et les cinémas.

L'ENQUÊTE SUR LE CINÉMA ¹

L'autre dimanche, Mgr l'archevêque-coadjuteur a profité d'une occasion qui se présentait pour déterminer l'attitude que doivent prendre les catholiques vis-à-vis du cinéma. Ses paroles nous sont un véritable soulagement. Ceux qui combattent dans la mêlée ont besoin d'une direction claire et précise. Nous l'avons désormais. Il ne reste plus qu'à la suivre: le mot d'ordre pour les catholiques est de demander la fermeture des cinémas le dimanche.

Disons tout de suite que seule l'autorité religieuse et, dans l'espèce, l'évêque diocésain a compétence en la matière. La sanctification du dimanche n'est ni une question d'ordre temporel, ni même une question mixte, mais purement une question religieuse. En ces matières, c'est l'évêque qui est juge. On a demandé à un officier de police ce qu'il pensait de la sécurité du public dans certains théâtres. Il a répondu: la fonction de nos agents consiste à voir à ce que les allées du théâtre soient libres pour la circulation, à voir à ce que les enfants soient accompagnés; la question de la sécurité du public dans la bâtisse regarde les inspecteurs de la ville. Et c'est bien répondu. Il n'enjambe pas sur le domaine de son voisin.

Immédiatement après, on lui pose une autre question: ce qu'il pense de la fermeture des théâtres le dimanche. Et voyez l'inconséquence, il va donner une opinion. Il vient

1. 26 mai 1927.

de dire en quoi consiste son mandat: voir à la circulation et à l'observation de la loi sur l'âge des enfants; et cependant il s'arroge la mission de dire ce qu'il pense sur le cinéma et le dimanche.

Il aurait été si simple de dire comme tout à l'heure: ici, ce n'est pas de ma compétence, c'est à l'évêque de décider.

C'est une erreur bien commune chez les catholiques de croire qu'ils peuvent juger de tout en matière religieuse. Or, il ne s'agit pas de dire ce qu'on pense; il s'agit de savoir si l'on pense juste. Et pour penser juste, il faut des études, de la réflexion, tout un entraînement de l'esprit qui s'appelle *le sens catholique* que tout le monde n'a pas et que ceux qui le possèdent ont besoin de développer. Et ceci nous amène au témoignage suivant.

Un autre témoin, mêlant le gros et le détail des questions qu'il a par hasard entendu discuter, en appelle à l'autorité des pères de familles. C'est vrai qu'en matière d'éducation et d'instruction et vis-à-vis du pouvoir civil, l'autorité du père de famille est le tribunal supérieur. C'est cela peut-être qu'on a confondu. Mais au-dessus des droits du père de famille, il y a ses devoirs. Et s'il a le devoir de veiller sur la vie corporelle de ses enfants, il a aussi celui de sauvegarder l'intégrité de leur vie morale. Or, qui donc dans l'organisation de l'Église a la mission de rappeler leurs devoirs, à tous, aux pères de famille comme aux autres, sinon le chef? Et notre chef à tous, c'est l'évêque.

A soutenir des inepties comme celle-là nous allons passer non pas pour « un peuple gai », comme on a dit, mais pour des... ignorants et des farceurs.

Nous avons donc désormais une déclaration décisive de la part de l'autorité religieuse sur le cinéma. « L'exploitation du cinéma le dimanche est une œuvre servile », a dit Mgr Gauthier. Dans un mandement de 1907, sur la sanctification du dimanche, Mgr Bruchési avait enseigné la même doctrine. Après avoir interdit les représentations théâtrales, les séances et les concerts payants le dimanche, Mgr Bruchési ajoutait: « Ce règlement s'applique à tous

ces spectacles de cinématographe, de vues animées, etc. Ce sont là des entreprises lucratives, un négoce véritable, une exploitation qui ne peut être permise. »

Sans doute, certains tenants du cinéma dominical prétendent éviter par là un plus grand mal. Si nos jeunes gens ne vont pas aux vues, disent-ils, l'oisiveté et la solitude des parcs leur seront plus mauvaises conseillères encore. Il est, je crois, permis d'émettre ici un doute. Quel est le plus grand mal ? Il n'est pas si évident que ce ne soit pas le cinéma. Le mal, du point de vue de la morale, que l'on veut éviter par le cinéma, il existe précisément au cinéma. Ce n'est pas un danger problématique, il est certain et vérifiable et vérifié. Les salles obscures des théâtres de vues ne sont pas des écoles de bonne tenue. C'est souvent là que s'amorcent les tentations, que se préparent des fautes irréparables. Les vues ne sont pas seulement des occasions de péché éventuelles; elles ne provoquent pas seulement à la faute matérielle; elles corrompent, elles faussent les esprits. Et cela, c'est un mal qui demeure.

On n'en finirait pas d'énumérer tous les méfaits du cinéma. Il est démoralisateur par les spectacles qu'il représente; des éducateurs sérieux, tous les éducateurs sérieux, dénoncent son action corrosive; les médecins aussi le considèrent comme un moyen d'affaiblissement des santés, comme un lieu de propagation des maladies contagieuses. Le corps, l'esprit et l'âme des enfants surtout y sont menacés. Quel mal reste-t-il donc à faire que le cinéma n'ait pas à son crédit ?

Que si, dans l'état actuel des choses, c'est un mal inévitable, du moins essayons de le diminuer. Et gardons intacts de cette lèpre les dimanches.

La majorité des témoins de valeur a compris de cette façon. Et c'est consolant de voir les saines idées qu'ils ont su exprimer. Mais la cause n'est pas encore gagnée. Unissons nos efforts. Que ceux qui pensent juste ne craignent pas de dire ce qu'ils pensent. Pour le bien des enfants, pour l'honneur de la religion, pour le respect du jour du Seigneur!

DIRECTION ÉPISCOPALE ¹

Dans son mandement du 25 novembre 1907 sur la sanctionnement du dimanche, Mgr Bruchési rappelait le principe suivant: « C'est aux évêques qu'il appartient de donner aux populations des directions spéciales, selon les besoins qu'ils constatent, selon les désordres qu'ils croient devoir réprimer ou prévenir. »

Et cela, pour nous catholiques, est d'une vérité élémentaire. Notre religion est toute d'autorité. La lumière nous vient d'en haut. *Rigans de superioribus!* Les directions aussi. C'est au chef qu'il appartient de commander et à lui seul. A nous le devoir, beaucoup plus simple, d'obéir.

Or, les directions épiscopales peuvent être communiquées ou promulguées de plusieurs façons. Quelquefois l'évêque, comme autrefois le cardinal Pie à Poitiers, monte dans la chaire de sa cathédrale, et du haut de ce piedestal qui lui appartient, il s'adresse non seulement à l'auditoire qui est à ses pieds, mais à tous les fidèles de son diocèse, pour leur rappeler une leçon d'actualité ou dénoncer à tous une erreur qui commençait à poindre.

D'autres fois, les volontés de l'évêque, les ordres du chef, semblables aux ordres du jour de l'armée, arrivent à leurs destinataires par la voie des documents traditionnels: circulaires, mandements, lettres pastorales.

Mais s'il est un moment et un lieu où la dignité de l'évêque est encore rehaussée, si possible, par tout un ensemble de circonstances, c'est bien au cours de la visite pastorale. Dans toutes nos paroisses, mais surtout celles de la campagne, c'est d'abord la réception royale par toute la population. On lui amène les petits enfants pour les bénir, les malades pour les guérir. On voit en lui le successeur de « Celui qui passait en faisant le bien ». Et sa parole! elle prend alors un cachet solennel qui ajoute à son indiscutable autorité.

C'est pendant cette visite pastorale que Mgr l'archevêque-coadjuteur a donné la direction que nous savons sur la fer-

1. 2 juin 1927.

meture des cinémas le dimanche. Nous avons donc là une manifestation officielle de la volonté de notre évêque et personne n'a droit ni de l'ignorer ni de la discuter.

Tout le secret du succès consiste à se grouper, à s'unir autour des chefs. Quelle force en effet pour le triomphe d'une cause, que l'union de toutes les paroles comme de tous les efforts!

Il est deux points qu'il faudrait gagner dans la discussion qui se poursuit actuellement: la fermeture des cinémas le dimanche et la complète exclusion des enfants qu'ils soient ou non accompagnés. Les deux objectifs nous concernent parce que l'un et l'autre ont un aspect moral de première importance.

Aussi faut-il que tous ceux qui ont à leur disposition une plume, une tribune ou une chaire s'en servent pour la double cause de la sanctification du dimanche et de la préservation morale des enfants.

LE CINÉMA ET LE DIMANCHE¹

Lorsque nous avons dit dans cette revue² et ailleurs: « Le cinéma ne doit pas exister le dimanche parce que c'est une œuvre servile », notre pensée était suffisamment claire. Aussi l'avions-nous exprimée sans équivoque. Jamais personne n'a prétendu que d'aller s'asseoir dans un théâtre et d'y regarder un film se dérouler cela était une œuvre servile dans le sens obvie: œuvre dans laquelle le corps a plus de part que l'esprit. Et ceux qui ont dit, en se déclarant favorables au cinéma dominical: « A moins de défense spéciale ce n'est pas un péché d'aller au cinéma le dimanche »³ n'ont rien inventé ni rien sauvé des principes qui d'ailleurs n'étaient pas en jeu. Cependant, s'ils avaient fait attention à la position prise et reprise par Mgr l'archevêque, ils auraient peut-être gardé plus de discrétion. Car, encore une fois, c'est au chef à donner la direction en ces matières; et ceux qui le lâchent et le contredisent manquent à leur devoir. Une question d'intérêt local ne justifie pas leur attitude.

1. 16 juin 1927.

2. *La Semaine religieuse*, de Montréal.

3. *La Presse* du vendredi, 10 juin, page 3.

Mais, au fait, il y a une œuvre servile au sens strict dans les vues animées. Et ce n'est pas d'y assister. Mais pour le fonctionnement du spectacle il y a d'abord toute une armée d'employés dont le travail est rien moins qu'intellectuel. Et ce travail qui serait justifiable s'il s'agissait d'une organisation nécessaire ou très utile à la société devient défendu parce que l'on peut facilement se passer du cinéma. Qui donc va prétendre que c'est une nécessité de la vie? Est-ce que la province de Québec va maintenant avoir de ces besoins maladifs? Les autres provinces, les autres grandes villes se passent du cinéma. Eh! bien, nous aussi, nous pouvons vivre sans lui, le dimanche.

A rien ne sert d'évoquer le fantôme des amusements plus dangereux par lesquels le cinéma serait remplacé. D'abord ce n'est pas un fantôme que ces amusements. Ils existent déjà, et ce qui est plus grave, c'est que le cinéma en est une des pires écoles. Nous avons là-dessus des témoignages irréfutables, en particulier le magistral exposé de M. le juge Lacroix.

Cela étant en sûreté, que le cinéma comporte une œuvre servile au sens strict, j'ajouterai qu'il est, oui *qu'il est* une œuvre servile par analogie. Toutes les théologies vous diront qu'à côté des œuvres serviles dans le sens strict, il en est d'autres, telles que les actes judiciaires, les occupations du commerce par exemple, qui le sont aussi.

Or, si les vues animées ne sont pas un commerce et souvent vulgaire je voudrais être détrompé. La tendance à tout mercantiliser n'a pas attendu longtemps pour s'emparer du cinéma dès qu'il a été prouvé que cela rapporterait. J'espère, pour l'honneur du sens commun, que personne ne va prétendre que c'est de l'art que nous offre le cinéma ordinaire. C'est de la pacotille d'art, c'est du camouflé, c'est moins que cela, surtout, quand il s'agit de la majorité des films américains, c'est du poison vif et pour les esprits et pour les âmes. Voilà ce qu'on vous vend dans le cinéma.

Le commerce est défendu le dimanche. Le cinéma qui est un commerce serait donc défendu comme œuvre servile même s'il était bon. Mais de plus c'est un commerce illicite. C'est un commerce de stupéfiants, et aucune autorité ne peut le rendre légal ni la semaine ni le dimanche.

Et puis il y a quelque chose qui devrait choquer le sens chrétien de nos populations dans cette qualité de cinéma pour le dimanche. C'est triste de constater que les protestants ont, sur ce point, la conscience plus délicate.

A force de diminuer le dimanche il n'en restera bientôt plus rien. Appeler le dimanche le *jour de Dieu* c'est presque de l'ironie. Savez-vous qu'un grand nombre de nos catholiques donnent à peine une demi-heure ou trois quarts d'heure à Dieu le dimanche. Oui, une petite messe basse écourtée par les deux bouts et c'est tout sur vingt-quatre heures. Et puis l'assiduité à l'église n'est pas une règle d'or.

Mais les vues par exemple! Deux heures le samedi soir, autant et plus le dimanche. Et dans ces salles, on ne prend ni leçons de catéchisme, ni leçons de morale. De sorte que, le cinéma, tel qu'il existe, fait du dimanche un jour d'amollissement moral, de dangers et de tentations.

Il y a quelques mois soixante-dix-huit enfants ont perdu la vie dans un cinéma de Montréal, le dimanche. C'était une catastrophe, un deuil national.

Je compte que si de ce malheur devait sortir comme conséquence l'abolissement du cinéma dominical, ces petites victimes se trouveront avoir donné leur vie pour une grande cause.

QU'ON LES FERME!¹

Le cinéma comporte une œuvre servile au sens strict. Celui qui regarde se dérouler un film pour sa distraction et son plaisir ne pense pas que son délassement est fait du travail et de la servitude d'un bon nombre d'autres. C'est cela quand même.

Le cinéma est une œuvre servile par analogie. C'est une industrie, c'est un commerce.

Sans doute, il n'est pas mal de se détendre l'esprit et les nerfs le dimanche. C'est le jour du repos.

Mais ce que nous voulons rappeler avec toute la fermeté possible, c'est qu'il est des amusements qui ne peuvent qu'affaiblir et même faire disparaître du sein des popula-

1. 23 juin 1927.

tions l'idée chrétienne; que ces amusements ne conviennent pas au dimanche, le jour sanctifié; et que le cinéma en est un.

Faut-il le prouver ?

La majorité des films sont des romans.

Les romans sont le dévergondage de l'imagination ou le jeu des passions.

Les passions c'est ce qu'il y a de moins humain dans l'homme. Il faut les combattre, les refréner et non pas les exciter. Autrement c'est le désordre.

Le dimanche est le grand jour de l'ordre; c'est le jour de la religion qui nous rappelle nos devoirs envers Dieu, le prochain et nous-mêmes.

Dimanche et cinéma (tel qu'il existe) s'opposent comme ordre et désordre. Le dimanche ramène à Dieu, le cinéma en éloigne.

Ceux qui veulent s'édifier sur la qualité de cinéma que nous avons, n'ont qu'à lire les deux magnifiques dépositions de M. le juge Lacroix à Montréal et de M. le juge Choquette à Québec devant la Commission d'enquête actuellement en cours.

Et que faut-il pour sauvegarder notre dimanche catholique et canadien ?

Une loi provinciale qui ferme les cinémas.

Oui, une loi qui ferme les cinémas le dimanche! Il n'est pas d'autre moyen. Assainir le cinéma est un leurre.

Dans son témoignage, M. le juge Lacroix a raconté que du temps qu'il était avocat des théâtres, on avait essayé d'une épuration des vues pour le dimanche.

Résultat: faillite.

Et c'était inévitable.

D'abord on se conforme aux exigences imposées; puis, une première brèche que personne ne se donne la peine de réparer; une seconde... plus large... et le tour est joué. On reprend les films ordinaires.

C'est l'histoire des faiblesses humaines.

Et le cinéma en est une école... de faiblesses humaines!

Ce qu'il faut, c'est une loi de fermeture.

Unissons-nous pour la demander; organisons-nous pour l'obtenir.

CINÉMA, DIMANCHE ET MENTALITÉ ¹

Parmi les prétextes — je ne dis pas les raisons — que l'on voudrait invoquer en faveur du cinéma dominical se trouve, paraît-il, notre mentalité. Notre mentalité! c'est peut-être de cela que voulait parler certain témoin des premiers jours de la « Commission royale » quand il disait que nous sommes *un peuple gai!*

Mais qu'est-ce donc que *notre mentalité* — toute révérence gardée à M. Henri d'Arles — ou notre disposition d'esprit, notre manière de comprendre, en fonction du cinéma? Qu'avons-nous donc de tellement particulier?

Car il faut bien le dire, il paraît que nous *avons besoin* de cinéma le dimanche de par notre mentalité!

Tout cela est venu en réponse à l'objection de fait, très solide et très sérieuse, que voici: les autres grandes villes, les autres provinces du pays n'ont pas de cinéma le dimanche. Alors pourquoi en avoir à Montréal? Et on a répondu, mauvais avocat défendant une mauvaise cause avec un mauvais argument: mentalité! La belle trouvaille! et comme on est bien plus avancé!

Mais, alors, c'est de notre mentalité latine qu'on veut parler par opposition à l'autre qui est celle des provinces voisines. Il y aurait sur cette question du dimanche des pays latins et celui des anglais, des choses intéressantes à rappeler. Le dimanche anglais est trop morne et trop rigide et trop funèbre, soit! mais le dimanche de certains endroits des pays latins, savez-vous que ce n'est pas un dimanche du tout? Pour ce qui concerne l'observation de la loi du repos il n'est rien qui le distingue des jours ouvriers. Et, du point de vue du moraliste, il faudrait donner la préférence, et une immense préférence, au premier. Que faire, en effet, avec un peuple qui ne respecte plus la loi du repos dominical. Il ne vient plus à l'église et il échappe à l'action de la religion. Pas de repos du dimanche pas d'église, et

1. 30 juin 1927.

pas d'église pas de religion. C'est le retour au paganisme. La preuve en est faite.

Et le cinéma dominical qui est — comme nous l'avons déjà démontré — une œuvre servile au sens strict pour plusieurs et une œuvre servile par analogie en lui-même est un premier accroc à nos beaux dimanches de chez nous. Voilà pourquoi nous avons demandé et demandons la fermeture des théâtres le dimanche.

* * *

Mais l'ouvrier a besoin des petites vues le dimanche!

Qui donc l'a dit? Les unions ouvrières — qui ne sont pas toujours les ouvriers — ont exprimé là-dessus les opinions les plus opposées. Et puis elles se sont reprises: elles sont venues dire: oui, où elles avaient dit: non. D'une ville à l'autre, elles se sont contredites.

Il ne faut donc pas attacher trop d'importance à ces déclarations inconsistantes.

« L'ouvrier a besoin du cinéma pour se reposer le dimanche », ont dit équivalamment ces candidats perpétuels qui préparent toujours leur prochaine élection. Donc nécessité du cinéma qu'exige la mentalité ouvrière.

Il serait intéressant d'analyser ce besoin de la famille ouvrière. Évidemment ce n'est pas pour les enfants de moins de seize ans que le cinéma est nécessaire. L'accord est parfait sur ce point. Serait-ce pour le père et la mère? Cette dernière a autre chose à faire même le dimanche. Et je ne sache pas que notre mère de famille canadienne, telle que nous la connaissons, raisonnable et dévouée, désire beaucoup le passe-temps du cinéma pour ses après-midi du dimanche. Quant au père, la plus humble distraction en plein air lui vaudra mieux que les vues en une salle obscure et insalubre. Il reste les jeunes gens: nous avons assez dit quelle école constitue pour eux la salle de vues.

L'homme est un être enseigné. A quelque classe qu'il appartienne, il a besoin d'être conduit. Et ceux qui dirigent manqueraient à leur devoir s'ils se bornaient à connaître les passions populaires pour les flatter.

Si les chefs voient que la mentalité du peuple dévie, c'est à eux de la redresser.

C'est toute la raison de la présente campagne contre le cinéma dominical. Nos dimanches canadiens font partie de l'héritage légué par les aïeux. Notre vraie mentalité, nos traditions exigent que nous les gardions, que nous les défendions.

APRÈS L'ENQUÊTE ¹

L'enquête sur le cinéma est close. Les derniers témoins ont été entendus. Les plaidoiries sont terminées. N'y a-t-il donc plus rien à faire ?

C'est au gouvernement provincial à prendre la décision finale. De l'enquête doit sortir une loi. Que sera cette loi ?

Le gouvernement n'est pas tenu d'accepter toutes les conclusions du juge enquêteur.

Des deux points que nous désirons obtenir, l'un, — l'exclusion des enfants du cinéma, — semble gagné. C'est de l'autre — la fermeture des théâtres le dimanche — qu'il va falloir, maintenant plus que jamais, s'occuper.

Or les gouvernements démocratiques ne tiennent compte que de ce qui résiste.

Il faut donc que les catholiques de Montréal s'organisent et apparaissent comme une force.

Et qui parle d'organisation catholique, chez nous, doit parler de la paroisse.

Debout les paroisses !

Dans nos paroisses, il y a des congrégations d'hommes. Ce sont des pères de famille. Donc contre le cinéma dominical.

Dans nos paroisses il y a des congrégations de femmes. Mères de famille vous savez que le dimanche est à Dieu. Vous l'avez appris à vos petits enfants. Laissez-vous le cinéma effacer de leurs âmes vos enseignements ?

Le plus grand théologien de ce pays, Mgr L.-A. Pâquet, a tranché la question de l'œuvre servile. Le cinéma en est une parce qu'il est une œuvre de lucre.

1. 7 juillet 1927.

L'occasion est unique peut-être de reconquérir notre dimanche sur le cinéma.

Tous ensemble à l'assaut!

Pour le jour du Seigneur, s'il vous plaît.

DES ACTES MAINTENANT!¹

Il resterait bien quelques « rapaillages » à faire autour de la *question du cinéma*.

Nous pourrions, par exemple, passer au crible de la logique quelques dépositions. Celle de ce président de plusieurs sociétés nationales ou autres — qui a prétendu que nos réclamations en faveur du dimanche étaient un acte d'oppression du faible par le plus fort — mérite certainement de venir en tête. Si ses paroles veulent dire quelque chose elles accusent les catholiques de tenter d'imposer leurs idées, leurs pratiques aux protestants. Ils n'y a pas d'autre traduction de ces mots « le plus fort et le faible » dans la province.

Or, la vérité c'est que les protestants réclament plus que nous la stricte observance du dimanche; la vérité c'est que s'ils étaient lésés dans leurs droits ils le diraient eux-mêmes; la vérité c'est que ce n'est pas à un président — ancien ou actuel — de plusieurs sociétés nationales de défendre les droits... des autres, surtout quand ces droits ne sont pas attaqués; la vérité enfin c'est que... nous ne sommes pas « chanceux » avec nos chevaliers du Saint-Sépulcre. Cette malencontreuse enquête a été fatale à deux d'entre eux qui ont démontré, à l'évidence, qu'ils ne savent pas pour qui et contre quoi on doit brandir l'épée!

Il y aurait bien aussi le témoignage de ce candidat perpétuel à toutes sortes d'élections qui ne pense qu'en fonction du vote à obtenir. Ce serait lui donner trop d'importance vraiment et lui faire trop d'honneur que de discuter ici sa déposition tendant uniquement à flatter les badauds qui sont prêts à le porter sur n'importe quel piedestal.

1. 14 juillet 1927.

Et puis ce plaidoyer tendancieux — du moins tel que rapporté dans les journaux — d'un avocat sensé représenter le bon public et qui plaide la cause des cinémas!

Son grand argument c'est un fait. Et ce fait c'est qu'il y a beaucoup de gens qui vont au cinéma le dimanche. Nous ne lui demanderons pas de les nommer! Tout le monde sait la piquante répartie que rappelle cette phrase. C'était en temps d'élection. On reprochait au gouvernement sa politique d'immigration. « Voyez, messieurs, rien que pendant l'année dernière on a fait entrer au pays deux mille Chinois. » Et le loustic d'interrompre tout le mouvement oratoire par ces trois mots: « Nommez-les donc! » C'était vraiment soumettre un candidat à une bien rude épreuve de mémoire que de lui demander deux mille noms chinois à brûle-pourpoint!

Non, nous ne demandons donc pas qu'on nous nomme les habitués du cinéma dominical.

Mais nous faisons remarquer que si tous ces gens se trompent, c'est à ceux qui dirigent de les en empêcher. En voilà un argument, par exemple! Lorsque le gouvernement provincial a fermé les buvettes, il y a quelques années, je me demande ce qu'aurait répondu la bonne volonté éclairée de nos ministres à qui on aurait objecté! « Mais, il y a tant d'hommes qui fréquentent ces buvettes: elles répondent certainement à un besoin? »

Ils auraient répondu: « Raison de plus pour les fermer. »

Et voilà la conclusion du plaidoyer auquel je faisais allusion tout à l'heure: il faut fermer le cinéma au moins le dimanche!

Mais j'oubliais le titre que j'ai donné à ce petit article: des actes!

Par ce titre j'ai voulu dire qu'il ne suffit pas de parler ni d'écrire!

Des actes, ça veut dire de l'organisation.

Des actes, ça veut dire des requêtes, des protestations à qui de droit.

Mais pas seulement cinq ou dix: une avalanche.

Et d'où cette avalanche?

De tous et de partout: les paroisses en tête avec leur artillerie lourde et légère: les congrégations; les ligues avec

leurs ligueurs; et puis les associations; il y a quelque part des voyageurs de commerce, si je ne me trompe; et puis aussi les Chevaliers de Colomb: l'autre soir Mgr l'archevêque, à l'occasion d'une réception au Ritz Carlton, leur a parlé de cette question, entre autres, de la reconquête du dimanche et ils ont répondu publiquement: « Monseigneur, comptez sur nous. » Et qui encore? la jeunesse! Nous la savons à la hauteur d'un sacrifice et d'un dévouement.

Qui vive? — Nous! — Qui, vous? — L'avenir, la jeunesse
Frémissante, et debout autour de son drapeau;
Nous, hommes de vingt ans, de dix-huit et de seize
Fils de race chrétienne et de race française
Portant notre Credo dans un cœur bien vivant
Toujours prêts au signal, si Dieu dit: « En avant! »¹

1. R. P. Delaporte.



L'ŒUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|--|--|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire</i> | Sir Lomer GOUIN
MM. TELLIER et LANGLOIS
Mgr PÂQUET |
| 2. <i>L'École obligatoire</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada</i> | R. P. MARION, O.P. |
| 4. <i>Le bon Journal</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| *5. <i>La Fête du Sacré Cœur</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| *6. <i>Les Retraites fermées au Canada</i> | C.-J. MAGNAN |
| *7. <i>Le docteur Painchaud</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| *8. <i>L'Église et l'Organisation ouvrière</i> | B. P. |
| *9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i> | Omer HÉROUX |
| 10. <i>Le mouvement ouvrier au Canada</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J. |
| 11. <i>L'École canadienne-française</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur</i> | Euclide LEFEBVRE |
| *13. <i>Le Cinéma corrompu</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 14. <i>La première Semaine sociale du Canada</i> | R. P. CHOSSEGROS, S.J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc</i> | Georges HOGUE |
| *16. <i>Appel aux ouvriers</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse</i> | |
| 18. <i>Les conditions religieuses de la société canadienne</i> | Le cardinal BÉGIN
Une RELIGIEUSE |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | BENOIT XV |
| 21. <i>La Propagation de la Foi</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J. |
| 22. <i>L'Aide aux ouvriers catholiques</i> | R. P. JOYAL, O.M.I. |
| 23. <i>La vénérable Marguerite Bourgeoys</i> | Général DE CASTELNAU |
| 24. <i>La Formation des Élités</i> | P. MARIE-RAYMOND, O.F.M. |
| 25. <i>L'Ordre séraphique</i> | XXX |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent de Paul</i> | Une RELIGIEUSE |
| 27. <i>Jeanne Mance</i> | R. P. Antoine DRAGON, S.J. |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans</i> | Abbé Émile DUBOIS |
| 29. <i>La vénérable Mère d'Youville</i> | XXX |
| 30. <i>Le Maréchal Foch</i> | R. P. BARBARA, S.J. |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus</i> | R. P. D'ORSONNENS, S.J. |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens)</i> | R. P. D'ORSONNENS, S.J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles)</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux</i> | Une RELIGIEUSE |
| 35. <i>Mère Marie-Rose</i> | Une RELIGIEUSE |
| 36. <i>Mère Marie du Sacré-Cœur</i> | C. DE BEUGNY |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 39. <i>Vers les terres d'infidélité</i> | R. P. DELAPORTE, S.J. |
| 40. <i>Société de Marie-Réparatrice</i> | R. P. AdélarD DUGRÉ, S.J. |
| 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 42. <i>Saint Gérard Majella</i> | |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des Missions-étrangères</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 44. <i>Le bienheureux Grignon de Montfort</i> | F. ANANIE, F.S.G. |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace</i> | S. S. PIE XI |
| 47. <i>La Villa La Broquerie</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 49. <i>Les Frères de la Charité au Canada</i> | Frère X... |
| *50. <i>L'une des œuvres des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché</i> | R. P. LATOUR, O.M.I. |
| 52. <i>L'Œuvre du Bon-Pasteur</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 53. <i>La Croisade des temps modernes</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 54. <i>Mère Marie-Anne</i> | Une RELIGIEUSE |
| 55. <i>Les livres... tonique ou poison</i> | Abbé C.-A. LAMARCHE, D.Th. |
| 56. <i>Contre le travail du dimanche</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 57. <i>L'Œuvre de la Villa Saint-Martin</i> | R. P. Gustave JEAN, S.J. |

L'ŒUVRE DES TRACTS

58. <i>Monseigneur Lafleche</i>	R. P. Adélard DUGRÉ, S.J.
59. <i>Le Bienheureux Bellarmin</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
60. <i>La Vénérable Bernadette Soubirous</i>	Abbé P.-E. GAUTHIER
61. <i>Mère Gamelin</i>	Une RELIGIEUSE
62. <i>Le Recrutement des Retraitants</i>	XXX
63. <i>Madame de la Peltrie</i>	R. P. LE JEUNE, O.M.I.
64. <i>L'Œuvre du curé Labelle</i>	Abbé Henri Lecompte
65. <i>Saint François Xavier</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
66. <i>Les Sœurs de Miséricorde de Montréal</i>	Abbé Élie-J. AUCLAIR, D.Th.
67. <i>Le Catholicisme en Chine</i>	Mgr BEAUPIN
68. <i>Le Jubilé de 1925</i>	XXX
69. <i>Mère Marie de la Ferre</i>	Une RELIGIEUSE
70. <i>Mère Marie des Sept-Douleurs</i>	Une RELIGIEUSE
71. <i>Saint Pierre Canisius</i>	R. P. Lecompte, S.J.
72. <i>Sainte Madeleine-Sophie Barat</i>	R. S. C. J.
73. <i>Nos Martyrs canadiens</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
74. <i>Les Servites de Marie</i>	R. P. LÉPICIER, O.S.M.
75. <i>Les Clubs sociaux neutres</i>	Abbé Cyrille GAGNON
76. <i>La Presse catholique</i>	Mgr Élias ROY
77. <i>L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française</i>	Chanoine COURCHESNE
78. <i>La petite Sœur des missionnaires</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
79. <i>Encyclique sur la fête du Christ-Roi</i>	S. S. PIE XI
80. <i>La Retraite spirituelle</i>	S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. <i>Une enquête sur le scoutisme français</i>	XXX
82. <i>Le Secrétariat des Familles</i>	Dr Elzéar MIVILLE-DECHÈNE
83. <i>Le Dr Amédée Marsan</i>	R. P. LÉOPOLD, O.C.
84. <i>Comment lutter contre le mauvais cinéma</i>	Léo PELLAND, avocat
85. <i>Adolescents! L'école vous invite encore</i>	Frère LÉOPOLD, C.S.C.
86. <i>Saint Louis de Gonzague, confesseur</i>	R. P. PLAMONDON, S.J.
87. <i>La transgression du devoir dominical</i>	XXX
88. <i>Le règne social de Jésus-Christ</i>	Abbé Arthur LAPOINTE
89. <i>Le Séminaire canadien des M.-É.</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
90. <i>André Grasset de Saint-Sauveur</i>	XXX
91. <i>Parents chrétiens, sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
92. <i>Actes pontificaux concernant l'« Action française »</i>	S. S. PIE XI
93. <i>Répliques du bon sens. — I.</i>	Capitaine MAGNIEZ
94. <i>Ce que femme veut</i>	Jeanne TALBOT
95. <i>Répliques du bon sens. — II</i>	Capitaine MAGNIEZ
96. <i>Marie de l'Incarnation</i>	R. P. FARLEY, C.S.V.
97. <i>Dimanche vs Cinéma</i>	Chanoine HARBOUR

*Les brochures Nos 1, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 16 et 50 sont épuisées
 Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus
 Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

BUREAU DE L'ŒUVRE DES TRACTS
 L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst ★2191

UN LIVRE DE CHEVET

Pour Persévérer

Par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

EN VENTE

A LA VILLA MANRÈSE, 80, CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC

Prix: 40 sous, 50 sous franco